

50 000 \$ POUR LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE MARITIME

Baie-Saint-Paul, le 8 décembre 2021 – Le Conseil de la MRC octroie 50 000 \$ au Musée maritime de Charlevoix avec son Fonds éolien d'innovation et de développement régional.

Musée maritime de Charlevoix | Projet de protection pérenne des goélettes

Le Musée maritime de Charlevoix milite depuis plusieurs années pour la préservation d'un riche patrimoine national : les goélettes. Le projet de 7 M\$ consiste à mettre sous abri durable trois goélettes nécessitant une protection permanente, soit la Marie Clarisse et la St-André, qui font l'objet d'un statut de bien patrimonial au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, ainsi que la Jean Yvan dont la valeur patrimoniale a été maintes fois reconnue. Soulignons que ces trois voitures d'eau présentent une grande valeur historique, technologique, ethnologique et sont d'une importance capitale pour le patrimoine maritime du Québec. Avec la protection pérenne des goélettes, joyau à préserver pour tout le Québec, le Musée maritime de Charlevoix s'inscrit comme un acteur proactif pour la sauvegarde de ces bateaux et la mise en place de condition favorable à leur restauration ainsi qu'à toutes les activités d'éducation et de transmission des savoirs rendues possibles grâce à leur conservation. Avec ce projet, l'offre du Musée maritime se positionne plus que jamais comme un produit d'appel pour la région de Charlevoix. La réalisation de ce projet apportera des retombées significatives en termes culturel, touristique ainsi que sur le maintien de l'identité propre des communautés dont l'histoire est ancrée dans celle du fleuve et de ces voitures d'eau. La MRC de Charlevoix est fière de contribuer à ce projet en accordant 50 000 \$ avec son Fonds éolien d'innovation et de développement régional.



Pour connaître les services et les fonds disponibles pour les entreprises de la MRC de Charlevoix : mrccharlevoix.ca/services-aux-entreprises/

Fonds éolien d'innovation et de développement régional (Parc éolien de la rivière du Moulin)

Le Conseil des maires a tenu à préciser que les investissements affectés au Fonds éolien du Parc éolien de la rivière du Moulin permettent de soutenir financièrement des projets à caractère régional, ces contributions n'ont donc aucune incidence sur les taxes municipales et n'impliquent aucune charge financière des municipalités locales.

-30-

Sources :

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khorvath@mrccharlevoix.ca

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6902
ascallon@mrccharlevoix.ca